



Fiche pratique n°2 : Déposer une demande auprès d'Action Logement

Action Logement aide les salariés à se loger dans le parc social, pour cela il faut que l'employeur cotise auprès d'Action logement et qu'une demande de logement social soit active (**voir fiche pratique n°1**).

Une fois votre dossier complet, **vous pourrez accéder en ligne aux offres de logements correspondant à votre recherche** (budget, secteur, typologie...). Vous devrez ensuite candidater pour les logements qui vous intéressent.

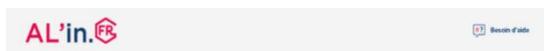
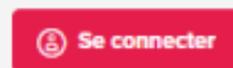
1/ Créer un compte Action Logement



Pour instruire votre demande, **allez sur le site** : <https://al-in.fr/#/deco>



Cliquez en haut à droite :



Bienvenue sur votre espace **Salarié**

Se connecter

Email

Mot de passe

[Créer mon compte](#)

JE ME CONNECTE

Si vous possédez déjà un compte Action Logement et que vous rencontrez des difficultés à vous connecter, pensez à réinitialiser votre mot de passe en cliquant sur [Mot de passe oublié](#).

Si vous êtes une entreprise, veuillez [cliquer ici pour vous connecter](#). Si vous êtes un bailleur, veuillez [cliquer ici pour vous connecter](#).

Vous n'arrivez pas à vous connecter ? [Cliquez ici](#)



Cliquez sur

Créer mon compte



Vous pouvez commencer à **créer votre compte**.

Création de compte

Civilité : Madame Monsieur

Nom de naissance * :

Prénoms * :

Téléphone portable * : Email * :

J'ai accepté et j'accrète sans réserve les Conditions Générales d'Utilisation d'Adapei et l'utilisation de mes données personnelles

[Créer mon compte](#)



Un **e-mail vous est ensuite envoyé**. Vous devez cliquer sur le **lien** pour confirmer la création de votre compte.

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'accès, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous et suivre les instructions.

[Cliquez ici](#)



Attention, le lien n'est valable que **2 jours**.

Ce lien expire dans 2 jour(s).

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, merci d'ignorer ce message.

Bien cordialement,

Action Logement Services

SAS au capital de 20 000 000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 834 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR



Suivez ensuite les instructions pour **finaliser la création de votre compte**.

2/ Rattacher une demande de logement social

Maintenant que votre compte Action Logement est créé, **vous devez rattacher votre demande de Logement Social** pour le partage des informations entre les 2 comptes (compte Action logement et compte de votre demande de logement social).



Dans votre compte, Action Logement vous demande votre **Numéro Unique d'Enregistrement (NUD)**. Ce numéro vous a été envoyé par les services du logement social quelques semaines après avoir déposé votre demande de logement social.

ATTESTATION DE RENOUELEMENT REGIONAL
D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Expéditeur :
Guchet internet grand public
GRAND PUBLIC

Destinataire :
Appartement
92000 NANTERRE

le 22/12/2016

Numéro unique d'enregistrement : 189653245682206520
Date de dépôt initial : 15/12/2015
Date de dernier renouvellement : 21/10/2018

Madame, Monsieur,

Le numéro unique d'enregistrement régional figurant ci-dessus garantit votre inscription en qualité de demandeur de logement locatif social et certifie la date de votre demande initiale et donc l'ancienneté de votre demande qui sera conservée si vous renouvelez régulièrement votre demande.

Rappel : Vous ne devez faire qu'une seule demande si les communes où vous souhaitez être rélogé se situent en Ile-de-France, c'est-à-dire dans l'un des départements suivants : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
Si vous souhaitez un logement dans une autre région que l'Ile-de-France, il vous appartient de déposer une demande dans le(s) département(s) souhaité(s) hors Ile-de-France.

Durée de validité de la demande : La demande est valable un an. Il est donc impératif de la renouveler. Elle doit être renouvelée chaque année avant la date anniversaire du dépôt initial (voir ci-dessous Renouvellement de la demande).

Déposer une demande auprès d'Action logement – Fiche pratique n°2

Nous contacter : service-logement@adapei69.fr / 04 82 53 68 08

MAJ juillet 2022

Page 2 sur 5

3/ Compléter la demande auprès d'Action Logement



Vous devez ensuite **compléter toutes les informations nécessaires** en suivant les différents onglets. Vous pourrez également **scanner les pièces justificatives**.

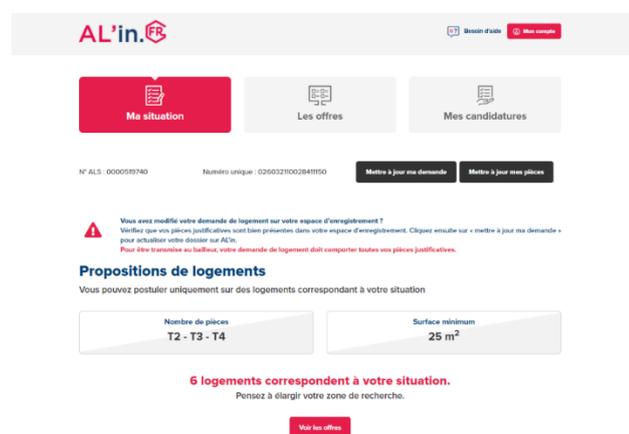


Attention, n'oubliez pas de remplir **le code correspondant à votre employeur** afin de justifier de votre droit à Action Logement.



Désormais, dans votre espace personnel Al'in, vous pouvez :

- Apporter des **modifications à votre situation** (onglet « ma situation ») ;
- Consulter les **offres de logements** disponibles sur votre département (onglet « les offres ») ;
- Voir l'évolution de **vos candidatures** (onglet « mes candidatures »).



4/ Candidater à un logement



Vous devez **consulter régulièrement les offres de logements disponibles** (onglet « les offres »).



6 résultats correspondent à votre recherche



Utilisez **ces critères pour cibler plus précisément** votre recherche



Cliquez sur **les logements pour voir l'offre en détail**.



Vous devez **postuler** lorsqu'un logement vous intéresse.



AL'in.ER interface showing a housing listing for an apartment in Saint-Nazaire-en-Royans (26190). The listing includes a main photo, a smaller thumbnail, and a 'Je postule' button. Key details: Date limite de candidature: 30/09/2021, Disponible dès le: 10/10/2021, candidats éligibles: sur le département. Price: 266 € (208 € Hors charge), 35m2 | T2.

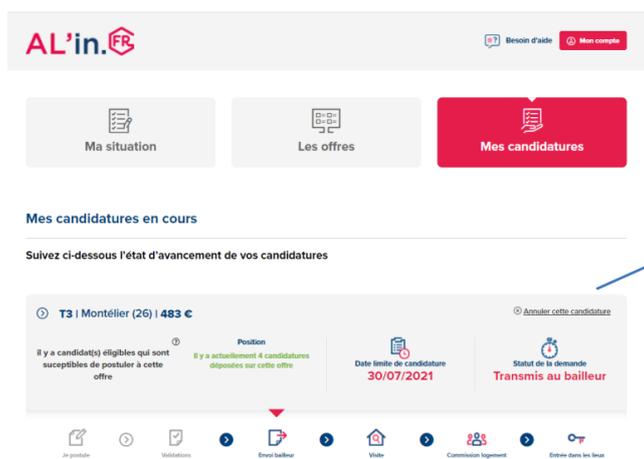


Cliquez sur « **je postule** ».

5/ Suivre sa candidature



Dans l'onglet « **Mes candidatures** », vous pouvez suivre l'évolution de votre demande.



AL'in.ER interface showing the 'Mes candidatures' section. The 'Mes candidatures' tab is highlighted. Below, a card for a housing offer in Montélier (26) for 483 € is shown. It includes details like 'Position', 'Date limite de candidature: 30/07/2021', and 'Statut de la demande: Transmis au bailleur'. A progress bar at the bottom shows the steps: Je postule, Validation, Envoi bailleur, Visite, Commission logement, Entrée dans les lieux.



A tout moment, vous pouvez retirer votre candidature en cliquant sur « **annuler ma demande** ».

Les fiches pratiques du Service logement



Le service logement de l'Adapei 69 est un facilitateur de l'accès et du maintien au logement des personnes en situation de handicap.

Une de ses missions est de formaliser **des fiches pratiques**, à destination des **professionnels et personnes accompagnées de l'Adapei 69**, pour accompagner les projets d'habitat du début à la fin et dans tous les domaines.

Ces fiches pratiques sont mises à jour dès que possible, n'hésitez pas à les consulter régulièrement sur le **site intranet de l'Adapei 69** : <https://intranet.adapei69.fr/poles-et-etablissements-pole-habitat-et-vie-sociale/service-logement>



Partagez vos contacts et bons plans !

Vous avez des **contacts**, vous avez bénéficié d'une **expérience positive** avec un partenaire, vous souhaitez nous faire **un retour sur nos fiches ou sur un partenariat** ? Partagez avec nous tous vos bons plans, ça peut aider d'autres personnes !



Pour nous contacter : service-logement@adapei69.fr / 04 82 53 68 08